

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20220331-D48-0322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 1^{er} avril 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Kamel BELGHACHEM, 1^{er} adjoint, ayant reçu délégation, à cet effet, par arrêté du Maire en date du 30 mars 2022 (n°AG/5.4/115/2022).

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations. Par ailleurs, la séance était ouverte au public et a été diffusée, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusées :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire, qui donne pouvoir à M. Pascal SZALEK, *excepté pour les comptes administratifs auxquels, en sa qualité d'ordonnateur, elle ne peut prendre part au vote (Délibérations n° D.33/03.22, D.43/03.22 et D.47/03.22)*

Mme Chantal BEAUDOIN qui donne pouvoir à M. Yves GIMAY
Mme Brigitte POLLET qui donne pouvoir à Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Marianne DUHAMEL qui donne pouvoir à M. Johan GONZALEZ

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Johan GONZALEZ a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.48/03.22

Objet : Budget Développement Economique
Affectation du résultat de l'exercice 2021

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 31.03.2022

Délibération n°: D.48/03.22

**Objet : Budget Développement Economique
Affectation du résultat de l'exercice 2021**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que les résultats d'un exercice sont affectés par l'assemblée délibérante au budget primitif après leur constatation lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a été approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur sont repris, de fait, dans ce budget primitif.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2311-5,

Vu le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget Développement Economique de Lillebonne,

Considérant qu'après avoir adopté, au cours de cette même séance, le compte administratif 2021 du budget Développement Economique et constaté qu'il dégage un excédent de fonctionnement de 980 677,58 euros,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 dans les conditions suivantes :

Résultats 2021 (€)		
Excédent de fonctionnement		980 677,58 €
Excédent d'investissement		(A) 148 199,12 €
Restes à réaliser Investissement	Recettes	(B) 0,00 €
	Dépenses	(C) 27 151,61 €
Excédent (A + B - C)		121 047,51 €

- d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation sur 2022 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	980 677,58 €

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (M. PHILIPPE LEROUX, MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK
WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET,
MME DJEMAÏA TAKARLI, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Kamel BELGHACHEM.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.